

l'autorité de Dieu : le pouvoir paternel est tempéré par les égards dus à l'épouse et aux enfants ; enfin il est parfaitement pourvu à la protection, au bien-être et à l'éducation de ces derniers.

" Dans l'ordre politique et civil, les lois ont pour but le bien commun, dictées non par la volonté et le jugement trompeur de la foule, mais par la vérité et la justice. L'autorité des princes revêt une sorte de caractère sacré plus qu'humain, et elle est contenue de manière à ne pas s'écarter de la justice, ni excéder son pouvoir. L'obéissance des sujets va de pair avec l'honneur et la dignité, parce qu'elle n'est pas un assujettissement d'homme à homme, mais une soumission à la volonté de Dieu régnant par des hommes. Une fois cela reconnu et accepté, il en résulte clairement que c'est un devoir de justice de respecter la majesté des princes, d'être soumis avec une constante fidélité à la puissance politique, d'éviter les séditions et d'observer religieusement la constitution de l'Etat.

" Pareillement, dans cette série des devoirs se placent la charité mutuelle, la bonté, la libéralité. L'homme qui est à la fois citoyen et chrétien n'est plus déchiré en deux par des obligations contradictoires. Enfin les biens considérables dont la religion chrétienne enrichit spontanément même la vie terrestre des individus sont acquis à la communauté et à la société civile : d'où ressort l'évidence de ces paroles : " Le sort de l'Etat dépend du culte que l'on rend à Dieu : et il y a entre l'un et l'autre de nombreux liens de parenté et d'étroite amitié."

En plusieurs passages, saint Augustin a admirablement relevé, selon sa coutume, la valeur de ces biens, surtout quand il interpelle l'Eglise catholique en ces termes :

" Tu conduis et instruis les enfants avec tendresse, les jeunes gens avec force, les vieillards avec calme, comme le comporte l'âge non seulement du corps, mais encore de l'âme. Tu soumets les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la passion, mais pour propager l'espèce et constituer la société de la famille. Tu donnes autorité aux maris sur leurs femmes, non pour se jouer de la faiblesse du sexe, mais pour suivre les lois d'un sincère amour. Tu subordonnes les enfants aux parents par une sorte de libre servitude, et tu préposes les parents aux enfants par une sorte de tendre autorité. Tu unis non-seulement en société, mais dans une sorte de fraternité, les citoyens aux citoyens, les nations aux nations et les hommes entre eux par le souvenir des premiers parents.

" Tu apprends aux rois à veiller sur les peuples, et tu prescris aux peuples de se soumettre aux rois. Tu enseignes avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'encouragement, à qui l'avertissement, à qui la correction, à qui la réprimande, à qui le châtiement ; et tu fais savoir comment, si toutes choses ne sont pas dues à tous, à tous est due la charité, et à personne l'injustice.

" Ailleurs, le même Docteur reprend en ces termes la fausse sagesse des politiques philosophes :

" Ceux qui disent que la doctrine du Christ est contraire au